



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES**

Le 18 avril 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, tenue le 18 avril 2024, à 19 h au Centre municipal Aimé-Guérin situé au 5365, boulevard Saint-Laurent à Sainte-Catherine.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac et président  
M. Vincent Chatel, conseiller municipal de la Ville de Candiac  
M. Jean-Michel Roy, conseiller municipal de la Ville de Candiac  
Mme Jocelyne Bates, mairesse de la Ville de Sainte-Catherine  
M. Michel LeBlanc, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Catherine  
M. Sylvain Bouchard, conseiller municipal substitut de la Ville de Sainte-Catherine  
M. Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant

Le quorum est constaté, sous la présidence de monsieur Normand Dyotte.

Mme Chantale Boudrias, conseillère de la Ville de Saint-Constant et M. André Camirand, conseiller municipal substitut de la Ville de Saint-Constant, présent à la séance plénière et absent à la séance publique dû à la présence du citoyen Michel Vachon.

Monsieur Claude Brosseau, directeur est également présent.

À moins de mention au procès-verbal, le président de l'assemblée ne vote pas.

La séance est enregistrée pour la prise de note.

**1.0 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**

Il est 19 h 03.

**2024-04-058 Nomination du directeur à titre de secrétaire d'assemblée**

**1.1**

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de nommer monsieur Claude Brosseau, directeur à titre de secrétaire d'assemblée en l'absence de monsieur Francis Pelletier, chef de division greffe et finance, et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Vincent Chatel, et il est unanimement résolu:

QUE le conseil d'administration nomme monsieur Claude Brosseau, directeur à titre de secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-04-059 Adoption de l'ordre du jour**

**2.0**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bates, appuyé par M. Michel LeBlanc, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec la modification du point 4.5 Mandat pour la création et l'embauche pour un poste de coordonnateur à la direction générale poste-cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-04-060 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2024**

**3.1**

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Sylvain Bouchard, et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-04-061 Fin d'emploi d'un pompier temporaire**

**4.1**

CONSIDÉRANT la lettre de démission de l'employé no. 672;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Jocelyne Bates, appuyé par M. Vincent Chatel, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration mette fin au lien d'emploi avec l'employé no. 672 rétroactivement au 7 avril 2024.

Les membres du conseil d'administration tiennent à le remercier pour les 10 années de service auprès de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-04-062    Embauche d'un employé administratif du groupe cols blancs**  
**4.2**

CONSIDÉRANT QUE le poste de technicien comptable sera bientôt vacant au sein du groupe d'employés cols blancs ;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel de candidatures, un comité de sélection a rencontré des candidats dans le cadre du processus de dotation et a émis sa recommandation ;

Il est proposé par M. Jean-Michel Roy, appuyé par M. Michel LeBlanc, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration embauche madame Sophie Desmarais au poste technicien comptable pour un début d'emploi le 7 mai 2024.

Madame Desmarais est assujettie à une période d'essai équivalente à huit cent quarante-cinq (845) heures travaillées débutant à son premier jour de travail.

QUE son salaire et ses conditions de travail soient ceux prévus à la convention collective en vigueur des employés cols blancs de la Régie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-04-063    Embauche d'un conseiller en ressources humaines**  
**4.3**

CONSIDÉRANT les besoins grandissants en matière de ressources humaines et d'appui à la direction;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau poste est un poste cadre;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement complet, le comité de dotation a émis ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Claude Boyer, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration nomme madame Emmanuelle Verdon à titre de conseillère en ressources humaines à compter du 13 mai 2024;

Les conditions de travail sont celles déterminées par le recueil des conditions de travail du personnel-cadre en vigueur.

Madame Emmanuelle Verdon est assujettie à une période d'essai de 6 mois travaillé à compter de son premier jour en fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-04-064 Fin de la période d'essai et confirmation de nomination**

**4.4**

CONSIDÉRANT que monsieur Patrice Greer a été nommé à la fonction de chef de division, opérations le 20 juillet 2023;

CONSIDÉRANT qu'il était assujetti à une période d'essai de six (6) mois de travail continu à partir de son premier jour de travail;

CONSIDÉRANT que monsieur Patrice Greer s'est acquitté de ses tâches à la satisfaction de son supérieur et qu'une évaluation de son rendement a été complétée à cet effet;

Il est proposé par M. Sylvain Bouchard, appuyé par Mme Jocelyne Bates, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration mette fin à la période d'essai de monsieur Patrice Greer rétroactivement au 1er mars 2023, et confirme celui-ci à son poste de chef de division, opérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-04-065 Mandat pour la création et l'embauche pour un poste de coordonnateur à la direction générale, poste-cadre**

**4.5**

CONSIDÉRANT l'agrandissement du territoire de la Régie depuis janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT que les projets actuels et futurs de la direction demandent une gestion grandissante, en surplus des tâches courantes;

CONSIDÉRANT que la direction de la Régie désire créer un nouveau poste de coordonnateur à la direction générale qui aura pour mandat la coordination des projets spéciaux, le suivi des dossiers réguliers et de leurs échéanciers ;

CONSIDÉRANT que la Régie s'engage à respecter les dispositions des articles 11.2 et 28.1 de la convention collective du Syndicat des cols blancs relativement aux nouvelles fonctions et aux modifications de fonction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Claude Boyer, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration autorise la création d'un poste pour la fonction de coordonnateur cadre à la direction générale selon les modalités du contrat à intervenir entre les parties;

ET QUE le conseil d'administration mandate et autorise le directeur de la Régie à faire le recrutement et l'embauche nécessaire à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-04-066**      **Adoption du projet de règlement 34-2024 relatif au traitement des membres**  
**7.1**                      **du conseil de la Régie**

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries souhaite verser un jeton de présence aux administrateurs lorsqu'ils sont présents physiquement, lors d'une séance plénière et/ou séance publique;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.26 de la *Loi sur les cités et les villes*, stipulant « s'appliquent à la régie, compte tenu des adaptations nécessaires, les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (chapitre T-11.001) qui concernent la rémunération fixée par règlement municipal, l'allocation de dépenses et le remboursement de dépenses » un avis de motion du règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire publique le 21 mars 2024;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil d'administration présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil d'administration présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Vincent Chatel, et il est unanimement résolu, incluant le vote «pour» du président de la Régie M. Normand Dyotte :

QUE le conseil d'administration de la Régie adopte le règlement 34-2024 intitulé « Règlement décrétant le traitement des membres du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.1 Dépôt de la liste des salaires du mois de mars 2024 et des dépenses de mars 2024**

Le secrétaire-trésorier dépose deux (2) tableaux :

La liste des salaires au montant de 715 056,34 \$, selon la liste déposée en date du 16 mai 2024 et couvrant la période du 18 mars au 28 avril 2024;

La liste des paiements du 1<sup>er</sup> au 31 avril 2024, au montant total de 264 375,98 \$.

**2024-04-067 8.2 Adoption du règlement 36-2024, remplaçant le règlement 2023-01, et décrétant la tarification des différents services offerts par la Régie**

CONSIDÉRANT QUE la Régie effectue une mise à jour de son règlement de tarification;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Chatel, appuyé par M. Jean-Michel Roy, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration de la Régie adopte le règlement 36-2024 intitulé « Règlement remplaçant le règlement 2023-01 et décrétant la tarification des différents services offerts par la Régie » qui est déposé en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-04-068**    **Octroi et autorisation de signatures – Offre de services professionnels  
8.3**            **d'ingénierie en mécanique et électricité**

CONSIDÉRANT le besoin de réaliser la préparation du devis d'ingénierie en mécanique et électricité pour la construction de la caserne incendie de Saint-Constant/Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels provenant de Ponton Guillot inc. au montant de 97 728,75 \$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Sylvain Bouchard, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil octroi et autorise la signature par le directeur, ou en son absence le secrétaire-trésorier, à signer l'offre de services professionnels d'ingénierie en mécanique et électricité pour la construction de la caserne incendie de Saint-Constant/Sainte-Catherine au montant de 97 728,75 \$ incluant les taxes;

ET QUE cette dépense sera assumée par une appropriation du règlement d'emprunt relatif la construction d'une caserne incendie à Saint-Constant /Sainte-Catherine, règlement en processus d'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-04-069**    **Octroi et autorisation – réparation du camion plateforme 1525  
8.4**

CONSIDÉRANT qu'un bris de moteur du camion plateforme 1525 est survenu durant un appel, le rendant hors service;

CONSIDÉRANT les trois soumissions reçues pour l'achat des pièces et la réparation à effectuer;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels pour les pièces et la réparation du moteur, provenant de camions Excellence Peterbilt, au montant de 57 119,89 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation provenant de l'inspection mécanique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Jocelyne Bates, appuyé par M. Michel LeBlanc, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la réparation du moteur du camion plateforme 1525 et octroi le contrat à Camions Excellence Peterbilt au montant de 57 119,89 \$ incluant les taxes;

ET QUE cette dépense sera assumée à même le poste budgétaire entretien des véhicules numéro 02-220-00-525.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Période de questions**

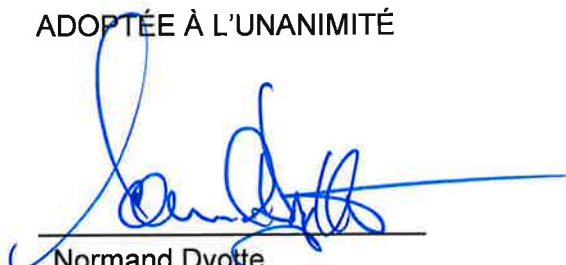
Il est procédé à une période de questions.

La période de questions débute à 19 h 15 et se termine à 19 h 30.

### **2024-04-070 Levée de la séance 12.0**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Claude Boyer, et il est unanimement résolu de lever la séance à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Dyotte  
Président



Claude Brosseau  
Secrétaire d'assemblée